

COMMUNE DE VARINFROY
Département de l'OISE
Arrondissement de Senlis
Canton de Nanteuil-le-Haudoin
Tél. : 03.44.87.25.35
marie@varinfroy.fr

Nombre de Conseillers

PROCES VERBALE DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de Varinfroy

Nombre de Conseillers

En exercice 11
Présents 9
Votants 11
Excusés 2
Pouvoirs 2

L'an deux mil vingt-quatre

Le : 26 mars

Le Conseil Municipal de la commune de VARINFROY

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la Mairie, sous la présidence de **M. Pascal BONVENTRE**, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 mars 2024

Présents : M. BONVENTRE Pascal, M. PIAU Philippe, M. BRAGUY Jacques, M. DALMARD Pascal, M. GOSSE Jean-Michel, Mme GOSSE Marie, M. VERGNES Laurent, Mme GONCALVES Marie, Mme DARNIS Murielle.

Absents excusés : M. FOURMAUX Guy, M. FOURNAUX Guillaume.

Pouvoir : M. FOURMAUX Guy à M. BONVENTRE Pascal, M. FOURNAUX Guillaume à M. PIAU Philippe.

Secrétaire de séance : Mme VERGNES Marie.

L'ordre du jour était le suivant :

1- Approbation du procès-verbal du 12 février 2024 à l'unanimité.

2- Approbation du Compte Administratif 2023.

OBJET de la DELIBERATION N°04/2024 :
Approbation du Compte Administratif 2023

Présentation du Compte Administratif par le Maire Pascal BONVENTRE.

		DEPENSES	RECETTES
RÉALISATION DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	193 950.37€	191 235.99€
	Section d'investissement	121 622.17€	255 037.53€

REPORT DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	0.00€	236 779.92€
	Report en section d'investissement	105 525.29€	0.00€
	TOTAL	421 097.83€	683 053.44€

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	193 950.37€	428 015.91€
	Section d'investissement	227 147.46€	255 037.53€
	TOTAL CUMULE	421 097.83€	683 053.44€

M. BONVENTRE Pascal le Maire est sorti de la salle de réunion pour que le Conseil municipal passe au vote sous la présidence du 1 er Adjoint M. PIAU Philippe.

"Après échanges entre les conseillers, il est procédé au vote"

Vote : 9 pour
0 contre
0 abstention

3- Approbation du Compte de Gestion 2023

**OBJET de la DELIBERATION N°03/2024 :
Approbation du Compte de Gestion 2023**

Présentation du Compte de Gestion par le Maire Pascal BONVENTRE, LE Conseil municipal est en tout point en accord.

"Après échanges entre les conseillers, il est procédé au vote"

Vote : 11 pour
0 contre
0 abstention

4- Approbation du budget primitif commune 2023.

**OBJET de la DELIBERATION N°05/2024 :
Approbation du Budget primitif 2024**

Objet : approbation du budget commune 2024.

Après présentation par le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget communal 2024 pour les montants suivants :

Fonctionnement dépenses	426 861.50€
recettes	426 861.50€
Investissement dépenses	260 081.53€
recettes	260 081.53€

OBJET de la DELIBERATION N°01-2024 :
Fongibilité de chapitre à chapitre

Objet : autoriser le Maire à procéder sur chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de plafond de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

Monsieur le Maire apporte les précisions suivantes sur l'instruction budgétaire et comptable M57 appliquée par la Commune depuis le 1^{er} janvier dernier :

Le référentiel budgétaire et comptable M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions, offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires et plus de souplesse budgétaire.

Ainsi, une faculté est donnée au conseil municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Ces mouvements font alors l'objet d'une communication à l'assemblée, au plus proche conseil suivant cette décision.

Ceci étant exposé, le conseil municipal, après avoir délibéré, DECIDE de :

Article 1 : autoriser le Maire à procéder sur chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de plafond de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

Article 2 : d'appliquer le principe de fongibilité des crédits sur les deux budgets expérimentant la M57, à savoir le budget de la Commune.

OBJET de la DELIBERATION N°07/2024 :
Vote des taxes d'imposition pour 2024

OBJET : Vote des taxes d'imposition pour 2024

Le conseil municipal décide de voter à l'unanimité, pour 2024 les taux suivants :

Foncier bâti	34.60%
Foncier non bâti	37.62%
Taxe d'habitation	17.26%

**OBJET de la DELIBERATION N°06/2024 :
Affectation des résultats 2023**

PROPOSITION AFFECTATION DES RESULTATS

DELIBERATION
du
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF
EXERCICE : 2022
AFFECTATION RESULTAT EN
2023

Nombre de membres en exercice		
Nombre de membres présents		
Nombre de suffrages exprimés		
Votes	Contre	Pour

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence _____, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Date de la convocation : _____
Séance du ____/____/2023

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés (1)		330 603,02	37 663,06		37 663,06	330 603,02
Opérations de l'exercice	170 068,84	181 798,03	68 062,58	173,37	238 131,42	181 971,40
Totaux	170 068,84	512 401,05	105 725,66	173,37	275 794,50	512 574,42
Résultat de clôture (=CA)		342 332,21	105 552,29			236 779,92
	Besoin de financement		105 552,29 €	au compte 001 Investissement dépenses BP 2023		
	Excédent de financement		- €	au compte 001 Investissement recettes BP 2023		
	Restes à réaliser		- €		- €	Montants égaux à totaux ETAT DES RESTES
	Besoin de financement des restes à réaliser					
	Excédent de financement des restes à réaliser					
	Besoin total de financement		105 552,29 €			
	Excédent total de financement					
	2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de		105 552,29 €	au compte 1068 Investissement BP 2022 avec émission titre de recette.		
	5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus; Ont signé au registre des délibérations Mrs		236 779,92 €	au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté BP 2023		

Le Conseil vote à l'unanimité

5- Délibération subvention pour association.

**OBJET de la DELIBERATION N°08/2024 :
Subvention associations**

Le Maire Pascal BONVENTRE propose les subventions pour la Fédération Nationale des Anciens Combattants, Scène en Valois et pour l'Association CLÉS.

"Après échanges entre les conseillers, il est procédé au vote"

Le Conseil municipal décide d'octroyer 150 € à la Fédération Nationale des Anciens Combattants et 1500 € à l'Association CLÉS, 150 € Scène en Valois.

Vote : 11 pour
0 contre
0 abstention

6- Divers

- M. DALMARD Pascal demande si la salle des fêtes pourrait être prêtée pour une association de sport.

Monsieur BONVENTRE Pascal souhaite rencontrer cette association pour discuter des modalités.

- Voir avec l'électricien le branchement pour les casiers Amazon, la convention est en cours d'analyse pour la signature.

La redevance perçue par la commune est de 480€ par année.

- Pour l'installation éventuelle du dispositif « Ma baguette », le conseil souhaite en redébattre.
- Voir le comparatif sur 3 ans pour budget des dépenses et recettes.
- Voir le calcul des taux de fiscalité direct des impôts (état 1259) avec 1% de plus pour l'année prochaine.

Plus de questions n'étant abordées, la séance est levée à 20h50.

